

Le Plan Local d'Urbanisme



4.3.– Liste des emplacements réservés

P.L.U.

Approuvé par D.C.M. le 18 décembre 2007

Liste des Emplacements réservés

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
<u>I - Emplacements réservés à des voiries</u>			
1	Liaison RD 916 - RD 813 et principes d'échange et de désenclavement.	Département	37 922 m ²
1'	RD 916 – Aménagements de capacité entre le Palays et la RD 957c	Département	8935 m ²
2	Rectification d'une courbe sur la RD 79a	Département	1 500 m ²
2'	Aménagement du carrefour.	Commune	1 180 m ²
3	Liaison piétonne Chemin de la Graille vers Ramonville.	Commune	643 m ²
4	Rectification du tracé de la RD 79a.	Département	5 000 m ²
5	Principe de désenclavement et d'échange avec la liaison RD 916 - RD 813 du secteur compris entre le canal et l'autoroute.	Commune	1 545 m ²
6	Liaison piétonne vers Castanet	Commune	970 m ²
7	Création d'un piétonnier au lieu-dit « Camp Cubert ».	Commune	3 364 m ²
8	Prolongement d'une voie de circulation.	Commune	76 m ²
9	désenclavement des parcelles attenantes	Commune	58 m ²
10	Amélioration du carrefour.	Commune	32 m ²
<u>II - Emplacements réservés à des ouvrages publics</u>			
11	Aire d'accueil des gens du voyage.	Commune	290 m ²
12	Création d'équipements communaux à destination sportive, culturelle ou de loisirs et des services techniques	Commune	5 650 m ²
13	Valorisation d'une construction existante	Commune	3 000 m ²
14	Construction d'équipement public ou espace culturel.	Commune	5 203 m ²
<u>III - Emplacements réservés à des installations d'intérêt général</u>			
Néant.			
<u>IV - Emplacements réservés à des espaces verts</u>			
15	Création d'un parc municipal.	Commune	1 416 m ²
16	Traitement paysager de l'entrée de l'agglomération.	Commune	2 372 m ²
17	Maintien d'un espace planté communal.	Commune	3 395 m ²
18	Aménagement des abords du canal du Midi pour équiper la zone de bateaux logements.	Commune	7 430 m ²